



*Une autre approche de l'espace rural*

*Valoriser l'existant*

L'an deux mille vingt-deux, le dix huit Janvier, à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GALEYRAND, Maire de Champagnac.

**Sont présents :** GALEYRAND Jean-Pierre, MAZEIRAT Maryse, DUPORT Jean-Claude, ERNOUF Anne-Marie, LAFARGE André, BERNARD Sandrine, BORNET Patrick, FOURNIER Philippe, CHATEAU Julie, DELMAS Serge, LAMOURE Catherine.

**Sont absents excusés :** CHARRY Laétitia ayant donné procuration à BORNET Patrick.  
FLAMENT Marie-Pierre ayant donné procuration à BERNARD Sandrine  
RIPERT Guillaume ayant donné procuration à DUPORT Jean-Claude  
EYMARD Bernard ayant donné procuration à DELMAS Serge

**Secrétaire de la séance :** est élue Madame ERNOUF Anne-Marie.

Le nombre de membres en exercice étant de quinze et la majorité de ses membres étant présents, le quorum est atteint et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. L'ordre du jour est abordé.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 14 Décembre 2021 est adopté.

## **I. Agents communaux :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux il y a lieu de réviser le tableau des effectifs comme suit :

**I.1** Création d'un poste d'Adjointe Technique Territoriale Principale de 1<sup>ère</sup> classe à 30 heures hebdomadaires à dater du 01.01.2022  
Vote à l'unanimité : 15 pour

**I.2** Création d'un poste d'Adjointe Administrative Territoriale Principale de 1<sup>ère</sup> classe à 30 heures hebdomadaires à dater du 01.01.2022  
Vote à l'unanimité : 15 pour

**I.3** Réactivation d'un poste d'Adjointe Administrative Territoriale Principale de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires à dater du 01.01.2022  
Vote à l'unanimité : 15 pour

**I.4** Réactivation d'un poste d'Adjointe Technique Territoriale à 35h hebdomadaires à dater du 01.03.2022  
Vote = 6 pour, 4 abstention, 5 contre (Lafarge André, Fournier Philippe, Delmas Serge, Lamoure Catherine, Eymard Bernard).

**I.5 Réactivation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires à dater du 01.01.2022**

Vote à l'unanimité : 15 pour

## **II. NOUVEL ADRESSAGE COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux effectués par les membres de la commission de dénomination des voies et après avoir rencontré les personnes en charge de ces dossiers à « La Poste », il propose au Conseil Municipal de valider les nouvelles dénominations telles que mentionnées dans le document annexé à cette délibération.

Pour les villages et lieu-dit, il n'y aura pas de dénomination des voies.  
Dans la grande majorité des situations, la numérotation reste inchangée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal – par 12 voix pour et 3 contre (Delmas Serge, Lamoure Catherine, Eymard Bernard) - décide de valider les noms des rues proposés par la commission et donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision.

## **III – DSIL 2022 – Salle Polyvalente**

Le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre le projet de réfection de la Salle Polyvalent du Bourg aux aides de l'Etat au titre de la DSIL 2022.

Le montant prévisionnel des travaux et divers honoraires s'élève à 144.500,00 € (cent quarante-quatre mille cinq cents euros) HT.  
Cette dépense sera inscrite au Budget Principal 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 2 contre (Delmas Serge ; Eymard Bernard) et 1 abstention (Lamoure Catherine), sollicite pour cette opération une aide la plus élevée possible au titre de la DSIL 2022 et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **IV- DSIL 2022 – Ecole Maternelle**

Le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre le projet de réfection de l'Ecole Maternelle du Bourg aux aides de l'Etat au titre de la DSIL 2022.

Le montant prévisionnel des travaux et divers honoraires s'élève à 157.500,00 € HT (cent cinquante-sept mille cinq cents euros).  
Cette dépense sera inscrite au Budget Principal 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 2 contre (Delmas Serge ; Eymard Bernard) et 1 abstention (Lamoure Catherine), sollicite pour cette opération une aide la plus élevée possible au titre de la DSIL 2022 et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **V- Protection Civile – Antenne de Ydes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés que rencontre l'association de la Protection Civile – Antenne de Ydes – pour faire face à d'importants travaux de couverture du bâtiment qui héberge les bureaux et garages des véhicules à la Gare de Saignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal envisage une étude approfondie du dossier pour étudier les diverses modalités d'aide possible.

## **VI – Refuge Animalier Bortois – Mise aux normes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés que rencontre l'association le « Refuge Animalier Bortois » pour garder son agrément de fourrière municipale.

D'importants travaux de mise aux normes des diverses installations (locaux sanitaires, box d'hébergement des animaux, bureau d'accueil,...) seront nécessaires très prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal envisage une étude approfondie du dossier pour étudier les diverses modalités d'aide possible.

## **VII – Voirie Communale**

Le devis de reprise d'affaissement sous trottoir à Lempret présenté par l'entreprise SARL Bos de Ydes d'un montant de 5.262,00€ HT est adopté à l'unanimité.

## **VIII – Concours Départemental des villes et villages fleuris**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter la candidature de la commune de Champagnac au prochain concours départemental des villes et villages fleuris.

Une commission spécifique « Aménagement Urbain » sera constituée pour organiser la faisabilité de cette inscription et analyser l'engagement financier.

Fin de séance à 22H30